

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>étapes sur mer — DESTINATION — BAIE DE CANCHÉ</p>
Délibération n°4	Conseil Municipal du Mardi 24 mai 2022
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.7 - Transports
<p>Le Mardi Vingt Quatre Mai deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 16/05/2022</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 9</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 27/05/2022</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Franck TINDILLER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Bernard WAUQUIER à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Gérard ANDRÉ</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Grégory HURTREL</p>
Objet : Transports – Arrêt du Plan de Mobilité Simplifié	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Transports – Arrêt du Plan de Mobilité Simplifié

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code des Transports, et plus particulièrement l'article L.1214-36-1 rappelant les dispositions propres aux plans de Mobilité Simplifiés,

Vu l'article L.123-19- 1 à 7 du Code de l'environnement,

Vu les statuts de la CA2BM, Autorité Organisatrice de la Mobilité et notamment l'article 2.1.2 intitulé « aménagement de l'espace communautaire et mobilité »

Considérant que la CA2BM exerce depuis le 1er septembre 2021 la compétence mobilité dans son entièreté,

Considérant que la CA2BM s'est engagée de manière volontariste dans l'élaboration d'un Plan Global de Déplacement (PGD), terminologie modifiée depuis la loi LOM en Plan de Mobilité Simplifié (PdMS),

Considérant les réunions de concertation avec les acteurs du territoire sur les thématiques de l'emploi, de la formation et du tourisme,

Considérant l'avis du Comité des partenaires du 14 septembre 2021 sur la stratégie de mobilité du territoire,

Considérant l'avis favorable de la commission transport de la CA2BM du 9 novembre 2021 sur la stratégie de mobilité du territoire et le choix d'un scénario partagé,

Considérant le programme d'action découlant du scénario de mobilités annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'émettre un avis sur ce projet.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 27 Mai 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

